



Quelques heures après la décision de reconfinement partiel du pays, une audio conférence s'est tenue entre la Secrétaire Générale de Bercy et les Fédérations Ministérielles. Voici les éléments à en retenir.

Selon Bercy, il y a assez peu de changements en termes d'organisation du travail (...)

- le ministère ne passe pas en PCA.
- Les services accueillant du public doivent continuer à assurer cet accueil.

Deux axes sont affirmés de façon spécifique :

- **le télétravail doit être renforcé. A l'heure actuelle, le taux de TT est jugé non satisfaisant !**
- des mesures de protection supplémentaires vont concerner la restauration collective (elles ne sont pas encore connues à cette heure)

Autres précisions apportées par la Secrétaire générale :

- le Ministère continue à distribuer des masques tissus de catégorie 1.
- les mesures barrières seront rappelées dans un message aux agent.e.s.
- la souplesse concernant les horaires est affirmée.
- les règles de déplacement sont inchangées. La carte professionnelle constitue un justificatif pour les déplacements professionnels.
- l'effort d'équipement devra être poursuivi (Bercy revendique 50 % d'agents éligibles dotés en matériel)
- à l'heure actuelle, la question des concours n'est pas tranchée ... Une réponse globale nous sera faite.

S'agissant de la vaccination, les perspectives ne sont guère encourageantes.

- Seront concernés, dans un premier temps, les agents de plus de 50 ans (55 au départ) atteints de comorbidité, c'est-à-dire une faible fraction des agents !!
- Les types de vaccin seraient Astra Zeneca et Jansen.
- La vaccination sera non obligatoire.
- La procédure comprendra un entretien préalable et un enregistrement sur la plate-forme AMELI. L'idée serait d'avoir un centre par département au minimum.

En fait, le problème est basique : tout réside dans les stocks de vaccins qui seront disponibles. Le reste n'est que littérature (ou presque ...). Et là, à ce jour, la situation semble pour le moins mal partie.

De manière générale, nous observons qu'il devient difficile d'appliquer de façon cohérente ce confinement qui en est un, sans l'être tout à fait ... Il y a un décalage de plus en plus patent entre une décision politique qui se veut forte et une mécanique qui semble filer sur son erre, comme si elle n'était pas complètement capable de s'adapter.

Par exemple, le fait que l'accueil du public ne fasse pas l'objet de mesures spécifiques en raison de la décision qui a été annoncée hier nous paraît pour le moins incompréhensible, pour ce qui est des départements visés par le confinement.

A tout le moins, nous exigeons une possibilité d'auto-test pour les personnels concernés et un très vigoureux effort sur des mesures de protection en la matière (nettoyage, plexiglas, ...).

Nous demandons la convocation des CHSCT dans les départements où le confinement a été instauré.

Sur de nombreux sujets, on nous renvoie vers le niveau Fonction Publique ou vers les directions générales.

A force, cela devient vide de sens. Au final, le point le plus marquant, c'est la vaccination, point fondamental pour lequel on entend qu'on est désarmés ... euh ... comment dire ?

L'Etat, non dénué d'une certaine morgue, nous (citoyen.ne.s et agent.e.s) prend un peu de hauteur. Mais, en fait, il semble infoutu d'apporter des solutions à un.e agent.e en poste en Seine-Saint-Denis, exemple choisi à titre d'illustration. Le constat est un peu accablant.